

## **Règlement complet du concours VENDREDILECTURE VA VOUS COLLER**

### **Article 1 : Organisateur**

Le concours est organisé par VendrediLecture, association loi 1901.

### **Article 2 : Participants**

Le concours est ouvert à tous les participants en candidature libre. Toutefois, ne peuvent participer audit concours les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, notamment les membres de l'entreprise Camaloon.

### **Article 3 : Objet du concours**

Les participants doivent envoyer un fichier informatique répondant dont les caractéristiques techniques sont précisées sur le blog de VendrediLecture et destiné à concevoir un autocollant ou un badge, lequel sera fabriqué par Camaloon. Ce badge et cet autocollant doit correspondre à l'identité et aux valeurs de VendrediLecture.

Les participants doivent joindre à leur fichier leur nom et adresse postale.

Un même participant peut créer un projet d'autocollant et un projet de badge, mais il ne peut pas créer plusieurs projets d'autocollants ou plusieurs projets de badges.

### **Article 4 : Délai de participation**

Les participants devront adresser leur dessin avant le **12 novembre 2014 à 23h59** par voie électronique à **vendredilecture@gmail.com** en indiquant en objet du courriel « **concours** ».

### **Article 5 : Date des résultats**

Les résultats seront diffusés publiquement la première semaine du mois de **décembre 2014**.

Ils seront diffusés sur le blog de VendrediLecture.

### **Article 6 : Composition du jury**

Le jury est composé des membres de l'équipe de VendrediLecture.

### **Article 7 : Dotation**

Tous les gagnants auront leur œuvre diffusée avec leur nom sur le blog de VendrediLecture. Ils recevront un bon d'achat d'une valeur d'une valeur de 10 % de réduction sur le total d'une commande à valoir chez Camaloon et leur badge ou leur autocollant.

### **Article 8 : Autorisation de communication**

Les gagnants autorisent par avance VendrediLecture à exploiter leur fichier sans contreparties financières. Tous les fichiers, gagnants ou non, sont susceptibles d'être publiés sur le blog de VendrediLecture.

**Article 11 : Informations nominatives**

Les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à VendrediLecture. Les personnes inscrites au concours dont les données nominatives ont été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

**Article 12 : Propriété intellectuelle**

Tout participant qui adressera un fichier dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

**Article 13 : Responsabilité**

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

**Article 14 : Règlement et litiges**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.